

## SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

L'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, prévoit que :

« Article 2 : Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L. 3131-12 du code de la santé, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ou représenté. Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant, la commission permanente ou le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs. »

Ainsi :

- le quorum est atteint lorsque le tiers des membres en exercices est présent ou représenté par un pouvoir,
- les pouvoirs comptent donc dans le calcul du quorum (règle : le quorum est atteint lorsque « plus de la moitié des membres en exercice est atteint » se transpose donc avec les dispositions de l'état d'urgence) »

### Séance ordinaire du 18 juin 2020 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

#### Etaient présents :

M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel	M. CINO Frédéric
M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. DI BARTOLOMEO R	Mme FRIIO Marie-Rose
M. PHILIPPE Lionel	M. LORENTZ Maurice	M. SZUREK Michel	Mme ZYDEK Christine
M. LEUBE Michel	M. VOUIN Jean-Pierre	M. ANDRE René	M. BECKER Patrick
M. BOGUET Henri	M. GANDECKI Claude	M. KLOP Jean	M. LOUIS Jean-Charles
M. SCHITZ Denis	M. WALTER Jean-Marie	Mme BEY Michèle	M. GREINER Philippe
M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A	M. JURCZAK Serge	Mme SPERANDIO F.

#### Procurations :

M. BAUR Denis	a donné procuration à	M. DI BARTOLOMEO R
Mme RENAUX Patricia		M. LOUIS Jean-Charles
M. FERRERO Marc		M. ANDRE René
M. CHRISTNACKER D.		M. LOUIS Jean-Charles
M. VUILLEMARD Patrick		M. VOUIN Jean-Pierre
M. MIZZON Jean-Marie		M. SCHREIBER Roger
M. PERLATI Daniel		M. KLOP Jean
M. LA VAULLEE J.-Pierre		M. LEUBE Michel
M. THOUVENIN J.-Marie		M. ZENNER Bernard
M. SAPIN Bruno		M. WALTER Jean-Marie
M. DORVEAUX Lionel		M. WALTER Jean-Marie
M. MEDVES Jean-François		M. HEYERT Jean-Marc

**Absents excusés :**

M. LAVAUT José  
M. WANNINGER J.-Marc

M. LEBOURG Gérard

M. IORIO Antoine

**Absents non excusés :**

M. LATTWEIN Jean-François  
M. PETERMANN Mathieu  
Mme FICARRA Béatrice  
Mme CEDAT-VERGNE N.  
Mme SASSELLA Sylvie

M. TOCZEK Jean-Paul  
M. NOEL Guy  
M. LANGENFELD Guy  
Mme KHAMASSI Kheira

M. FRIJO Antoine  
Mme BRIER Marcelle  
M. OCTAVE Henri  
M. PERON Patrick

M. Laurent BROUILLET (décédé).

La séance débute à 18h05.

**Début de la séance :**

Membres en exercice : 58  
Présents : 27  
Procurations : 11  
Absents : 20

*Arrivée de M. GREINER et de M. ANDRE au cours du point 3*

**A partir du point 3 :**

Membres en exercice : 58  
Présents : 29  
Procurations : 12  
Absents : 17

**Pour le vote du point 4 :**

*Pour le vote du point 4 Compte administratif M. SCHREIBER (Président) ne participe pas au vote*

Membres en exercice : 58  
Présents : 28  
Procurations : 11  
Absents : 19

**A partir du point 5 :**

Membres en exercice : 58  
Présents : 29  
Procurations : 12  
Absents : 17

**Pour le vote du point 10 :**

*Mme CONTRERAS et M.BALCERZAK (élus de la commune d'Hettange-Grande) ne participent pas au vote.*

**Membres en exercice : 58**  
**Présents : 27**  
**Procurations : 12**  
**Absents : 19**

La séance est levée à 18h30.

**Assistaient en outre :**

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU  
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU  
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU  
M. VAUTRELLE Alexandre, responsable juridique du SMiTU  
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU  
M. DEFAZIO Jérémy, chargé de communication et marketing du SMiTU  
M. PAX Guillaume, assistant de direction du SMiTU

**POINT 1 – DELIBERATION N° 2020/I-01 – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Vu l’article L.2541-6 du CGCT (Alsace-Moselle) : « *Lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire* » ;

Vu l’article L.2121-15 du CGCT : « *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations* » (par renvoi des dispositions du code, cette disposition s’applique également au comité syndical) ;

Conformément aux articles L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le droit local et L.2121-15 pour les règles de droit commun, il est proposé à l’assemblée délibérante de désigner un secrétaire de séance.

Il sera chargé de la rédaction du procès-verbal et compte-rendu de la séance avec l’assistance des agents du SMiTU.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l’unanimité des membres présents, désigne Mme Céline CONTRERAS, élue de la Ville d’Hettange-Grande, secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,  
A Yutz, le 19 juin 2020  
Le Président

Roger SCHREIBER

